

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-270
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
CONTRIBUTIONS
BUDGETAIRES

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET : ERREUR
MATERIELLE -
MODIFICATION
DE LA
DELIBERATION
N°2022-200 DU
22/09/2022
RELATIVE AU
FINANCEMENT DE
VEO
CASTELNAUDARY**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,
Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

Procurations :

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 25
NOVEMBRE 2022

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 25 NOVEMBRE 2022

Absents excusés :

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU 13 DEC. 2022

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

Secrétaire : Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une erreur matérielle dans la délibération n°2022-200 en date du 22 septembre 2022 relative au subventionnement du Cinéma Véo Castelnaudary au titre de l'année 2021.

Il fallait lire qu'en vertu de la convention de financement et de son avenant en vigueur, le montant attribué était de 63.000€ et non de 53.000€.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de modifier la délibération précitée, le montant de subvention attribué étant de 63.000€ au lieu de 53.000€

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la modification de la délibération n°2022-200 du 22 septembre 2022,

AUTORISE le versement de la subvention de 63 000 € au Cinéma Véo Castelnaudary.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

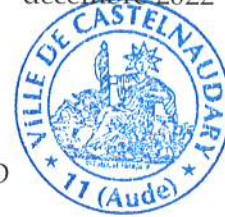
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **13 DEC. 2022**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **09 DEC. 2022**

Par publication le : **13 DEC. 2022**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211100763-20221201-DB2022270-DE

